



## **ABSORPTION DU PELP DANS LES SIE : LES AFFIRMATIONS DU CHEF DU PÔLE FISCAL DÉMENTIES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE !**

Lors du groupe de travail (GT) du 17 décembre, les représentants du personnel avaient notamment comme sujet sorti du chapeau, le projet de dissolution du PELP et le transfert de ses missions au sein des SIE de Melun et Meaux, à un horizon probable du 1<sup>er</sup> septembre 2015, voire du 1<sup>er</sup> mars...

Les représentants de la CGT Finances Publiques ont d'entrée dénoncé le décalage et même l'opposition qu'il y avait entre ce projet et l'ensemble des conclusions tirées des rapports existants sur la matière foncière depuis le début de la réforme CDI-CDIF, devenue depuis SIP-CDIF. Ils ont insisté sur le contre-courant flagrant entre les velléités de la direction et les engagements pris à un niveau national. En conséquence, les représentants de la CGT Finances Publiques demandèrent, et ils furent les seuls à l'exprimer aussi précisément, le retrait pur et simple de ce projet.

Le directeur du pôle fiscal, M.Pain a alors contredit les arguments de la délégation CGT Finances Publiques et affirmé avoir reçu l'aval de la sous-direction chargée des affaires foncières de la direction générale. Sûre de son fait, la section CGT Finances Publiques, première organisation au sein des services du cadastre, a saisi son bureau national pour vérifier ces allégations.

### **Le retour en est édifiant ! Les propos de M.Pain ont été totalement infirmés !**

Contrairement à ce qu'il a prétendu en GT, aucune autorisation n'a été obtenue, pour la raison simple qu'elle n'a jamais été demandée ! Le projet était totalement inconnu de la direction générale jusqu'à ce qu'il soit communiqué par les représentants nationaux de la CGT Finances Publiques.

Bien plus, alors qu'il avait été demandé à l'ensemble des directions de faire remonter l'état des lieux et les projets de rapprochement (ProDGR) avant le 28 juillet 2014, 94 d'entre-elles sur 96 ont répondu... pas la Seine-et-Marne. Ceci en dit long sur l'intérêt que notre direction porte à la sphère cadastrale.

Ainsi, il est évident que la Seine et Marne, encore une fois se comporte en franc-tireur méprisant les orientations nationales et les cadres de fonctionnement, ce qui met gravement en jeu les garanties accordées aux personnels et leurs conditions de travail.

Mais ce n'est pas le plus grave dans cette affaire.

Il est inadmissible qu'un directeur puisse tenir des propos mensongers en face des représentants du personnel et même de ses collègues comme le chef du pôle pilotage et ressources. Ce flagrant délit de mystification réclame des excuses au plus haut niveau.

**La section CGT Finances Publiques demande que le Directeur Départemental des Finances Publiques s'exprime sur le comportement inadmissible de son chef du pôle fiscal, tant de ce qui relève de la faute professionnelle avérée que du manque de respect élémentaire des représentants du personnel et en conséquence de l'ensemble des personnels.**